

JUSTIFICATIF DE PARUTION

Ce justificatif vous est adressé sous réserve d'incidents techniques et/ou de cas de force majeure.

Identifiant annonce : 7295226101

Nous soussignés, Médialex Agence d'annonces légales et judiciaires SAS au capital de 480 000 Euros, représentée par son Directeur, Vincent TOUSSAINT, déclarons avoir publié le texte intégral d'annonce légale ci-dessous :

Cliquez ici :

<https://www.anjou-agricole.com/annonces-legales/details/7295226101>

Cette annonce a été mise en ligne le **23 juin 2022** sur **Anjou Agricole Web**
Pour le département : **49 - MAINE ET LOIRE**

FINANCIÈRE HICOPPAMPE

Société par Actions Simplifiée au capital de 9 039 450 €
Siège social : 5 Bis Boulevard du Maréchal Foch
49100 ANGERS

Par acte sous seing privé du 21/06/2022, il a été constitué, pour une durée de 99 ans, la Société FINANCIÈRE HICOPPAMPE, Société par Actions Simplifiée au capital de 9 039 450 €, dont le siège social est à ANGERS (49100) – 5 Bis Bd du Maréchal Foch, et dont l'objet social est : L'acquisition, la souscription, la gestion de tous biens et droits mobiliers, notamment de toutes valeurs mobilières et/ou droits sociaux dans toutes Sociétés existantes ou à créer ; Toutes activités de direction générale ; Toutes activités de prestations de services et de conseils en matière administrative, commerciale, gestion immobilière, stratégie immobilière et de mise en valeur d'immeubles notamment, au profit de toutes entreprises, constituées ou à constituer, de quelque forme que ce soit et de quelque objet que ce soit ; L'animation de société(s) ; Toutes opérations relatives aux biens et/ou droits immobiliers : achat, vente, prestations de services, gestion, location ; La création, l'acquisition, l'exploitation et la gestion de tous brevets, procédés, marques, modèles déposés, signes distinctifs, etc ; Et généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, immobilières et mobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'un des objets similaire ou connexe ou de nature à favoriser le développement du patrimoine social.

ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE :

Tout associé a droit de participer aux décisions collectives du moment que ses actions sont inscrits à son nom à la date, selon le cas, de l'assemblée, de l'envoi des documents en vue d'une consultation écrite ou de l'acte. Il peut se faire représenter par son conjoint, par son

partenaire pacsé ou par un autre associé. Chaque action donne droit à une voix et le droit de vote attaché aux actions est proportionnel au capital qu'elles représentent, sous réserve de catégorie d'actions dérogeant à ces règles.

TRANSMISSION DES ACTIONS : Lorsque la Société ne comporte qu'un seul associé, toutes les transmissions d'actions appartenant à l'associé unique s'effectuent librement. Lorsque la société comporte plusieurs associés, toutes les transmissions entre vifs ne pourront être réalisées qu'après autorisation du Président et celles en cas de décès ne pourront être réalisées qu'après agrément de la collectivité des associés survivants à la majorité des voix attachées aux actions de ces derniers.

ADMINISTRATION DE LA SOCIETE :

Président : Christophe DE GUISTI – 19 Bis rue Cubain – 49000 ANGERS

La Société sera immatriculée au RCS d'ANGERS

*Cet aperçu est donné à titre purement indicatif.
Il ne reflète pas forcément la composition de l'annonce telle qu'elle sera publiée.*

Vincent TOUSSAINT
Directeur de Médialex

